

Paris, le 6 aout 2018

Objet :

Modification du Prospectus du fonds « EXPERT SELECTION »

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « **EXPERT SELECTION** » (Code ISIN : **FR0007011366**) dont la société de gestion est FINANCE SA et nous vous remercions de votre fidélité.

Nous vous informons que FINANCE SA a décidé de procéder à des modifications dans la gestion du FCP « **EXPERT SELECTION** ».

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le détail de ces changements.

1 – L'opération :

Dans le but de rationaliser sa gamme de produits collectifs, la Société de gestion FINANCE SA a décidé de procéder à des modifications de stratégie. Cette réorientation de la gestion offrira aux porteurs du fonds un OPC un élargissement de ses possibilités d'intervention sur les marchés

Les principaux changements portent sur :

- Un élargissement de l'exposition action de 100% jusqu'à 200%
- Une réduction de l'exposition aux produits de taux de 100% à 25% maximum et exclusivement via des OPC
- une augmentation potentielle au risque de change de 10% à 50% maximum

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette opération a été obtenu en date 1^{er} aout 2018.

Ces modifications vous permettront aussi d'inscrire votre fonds dans votre PEA. Dans ce cadre, la dénomination du fonds intégrera la notion de PEA, et s'appellera EXPERT SELECTION PEA.

Si cette opération vous convient, ces changements entreront en vigueur sans aucune intervention de votre part le 10 aout 2018

En revanche, si cette opération ne vous convient pas, vous pouvez, à compter de l'envoi de cette lettre demander le rachat sans frais de vos parts. Au-delà de cette date, le fonds ne facturera pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette modification, nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur joint en annexe.

2 - Les modifications entraînées par ces opérations :

Modification du profil de rendement/risque : oui

Augmentation du profil de rendement/risque : oui

Augmentation des frais : non

2-1 Profil de risque

Les modifications envisagées seront les suivantes :

	AVANT MODIFICATION	APRES MODIFICATION
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du Fonds Commun de Placement est d'optimiser le ratio rendement/risque sur la base d'une allocation diversifiée composée de titres et d'OPCVM exposés aux risques actions et de titres et d'OPCVM exposés au risque de taux.	Expert Sélection PEA est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est la recherche de performance sur les marchés d'actions européennes. La gestion mise en œuvre est totalement discrétionnaire et a pour vocation de maximiser la performance, par l'utilisation d'une allocation d'actifs exposée régulièrement aux marchés d'actions européennes et évolutive en fonction du scénario central de la société de gestion.
Indicateur de référence	Néant	Néant
Régime fiscal	Non éligible au PEA	Éligible au PEA
Stratégie d'investissement	La gestion mise en œuvre est totalement discrétionnaire et a pour vocation de maximiser la performance par l'utilisation d'une allocation d'actifs évolutive composée de titres et de parts et/ou actions d'OPC dont les stratégies de gestion les exposent aux marchés actions internationales (y compris émergents), et de taux. La gestion du portefeuille repose principalement sur les trois grandes classes d'actifs, reprises ci-dessous, avec une recherche de performance sur les marchés actions. L'OPCVM a pour principal objet d'optimiser une allocation d'actifs en fonction du profil de risque	La gestion du portefeuille repose sur une allocation dynamique et sera réalisée par une sélection d'OPC éligibles au PEA et par une sélection de titres détenus en direct représentant les plus fortes convictions de la société de gestion. L'allocation d'actifs pourra être complétée par des stratégies de couverture et/ou d'expositions synthétiques aux indices ainsi que des expositions aux marchés monétaires et/ou obligataires.
Fourchettes d'exposition	<ul style="list-style-type: none">- jusqu'à 100% en actions de tous secteurs, toutes zones géographiques y compris des pays émergents) de toutes capitalisations dont 10% maximum en actions de petites capitalisations.- jusqu'à 100% en titres de créances et instruments du marché monétaire, d'émetteurs du secteur public et /ou privée notés principalement « <i>investment grade</i> » et accessoirement (10% maximum) en titres spéculatifs (notation inférieure à BBB- par Standard & Poors, Moody's et Fitch) ou une notation	le fonds est exposé directement ou via des OPC et les marchés financiers à terme fermes et conditionnels : <ul style="list-style-type: none">- De 0 et jusqu'à 200% en actions de tous secteurs, toutes zones géographiques y compris des pays émergents, dans la limite des règles d'éligibilité au PEA, et, de toutes capitalisations y compris en actions de petites capitalisations. Toutefois la part exposée en actions de petites capitalisations n'excèdera pas 30% dont 10% maximum en titres en direct.- jusqu'à 25%, via des OPC éligibles au PEA, en titres de créances négociables

	<p>jugée équivalente par la société de gestion</p> <p>Pour la sélection des produits de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 10% maximum de l'actif au risque de change 	<p>d'émetteurs du secteur public et /ou privée notés principalement « <i>investment grade</i> » et accessoirement (10% maximum) en titres spéculatifs (notation inférieure à BBB- par Standard & Poors, Moody's et Fitch) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 50% maximum de l'actif au risque de change
Profil de risque	<p>Risque de perte en capital</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire</p> <p>Risque action</p> <p>Risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation</p> <p>Risque de taux d'intérêt</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque sur les obligations à haut rendement (titres spéculatifs ou «High Yield»)</p> <p>Risques lié à la détention d'obligations convertibles</p> <p>Risque de change</p> <p>Risque lié à l'utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT)</p> <p>Risque de contrepartie</p>	<p>Risque de perte en capital</p> <p>Risque lié à la gestion discrétionnaire</p> <p>Risque action</p> <p>Risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation</p> <p>Risque lié à l'investissement sur les pays émergents</p> <p>Risque de taux d'intérêt</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque de change</p> <p>Risque lié à l'utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT)</p> <p>Risque de contrepartie</p>

2-2 Les frais

Augmentation des frais : non

La réorientation de la gestion du fonds ne se traduira par aucune augmentation des frais de gestion.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du fonds ou d'en faire la demande auprès de :

FINANCE SA 13, rue Auber 75009 Paris

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine. N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FINANCE SA